



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°049/2023

**OBJET : Budget Supplémentaire 2023**

Le Conseil municipal a été convoqué le 20/06/2023 (article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 26 juin 2023, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

**Étaient présents :** Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Marie HAMIDOU, M. Robert ALLY, Mme Quynh NGO, M. Jean-Jacques LEGRAND, M. Pascal LEROY, Mmes Martine MUSA, Philomène PINTO, Adjoints au Maire; Mme Fabienne RIQUART, MM. Paulo RAMOS, Thierry HORDESSEAUX, Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Yvon COADOU, Mme Caroline DELAIRE, MM. Albert BLOSSI, Serge HOUZIEL, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, M. Daniel GIZZI, Mme Laureen OLIVERES, Mme Valérie COUREAU, Mme Annette VIRLY RICHARD, Mme Jacqueline BENJADDI, M. Anthony BUNELLE, M. Gilles PRENELLE, M. Xavier DUGOIN, Conseillers municipaux.

**Étaient absents et représentés :** Mme Jeannette BRAZDA donne pouvoir à Mme Quynh NGO, M. Michel RIEGERT donne pouvoir à M. Robert ALLY, M. Claude DELOBEL donne pouvoir à M. Jean-Jacques LEGRAND, Mme Samira EL HADDAD donne pouvoir à Madame Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Dany CAMACHO donne pouvoir à Mme Quynh NGO, M. Corentin LÉVY donne pouvoir à Mme le Maire, M. Martial GAUTHIER donne pouvoir à Mme Annette VIRLY RICHARD, Mme Carole PERSONNIER donne pouvoir à Xavier DUGOIN.

Madame Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, Conseillère municipale, a été désignée dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : R. ALLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n°008/2023 du Conseil municipal du 6 février 2023 approuvant la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 présenté aux membres du Conseil municipal pour l'exercice 2023,

Vu la délibération n°020/2023 du Conseil municipal du 27 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023,

Vu la délibération n°033/2023 du Conseil municipal du 22 mai 2023 approuvant le compte de gestion 2022,

Vu la délibération n°034/2023 du Conseil municipal du 22 mai 2023 approuvant le compte administratif 2022,

Vu la délibération n°035/2023 du Conseil municipal du 22 mai 2023 portant sur l'affectation du résultat,

Vu la délibération n° 048/2023 du conseil municipal du 26 juin 2023 modifiant la délibération 035/2023,

Vu l'avis de la commission de Finances Urbanisme du 19 juin 2023,

Entendu le rapport de présentation et après lecture du budget supplémentaire 2023, il est proposé au Conseil municipal un vote par chapitre des inscriptions nouvelles comme suit :

## I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

### B Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BS 2023	VOTES
73	Impôts et taxes	115 000,00 €	Pour : 28 voix, Contre : 5 voix
74	Dotations et participations	11 500,00 €	Pour : 28 voix, Contre : 5 voix
042	Opérations d'ordre de transfert	2 052,00 €	Pour : 28 voix, Contre : 5 voix
R002	Excédent de fonctionnement reporté	859 235,21 €	Pour : 28 voix, Contre : 5 voix
	<b>TOTAL</b>	<b>987 787,21 €</b>	

### B Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023	VOTES
011	Charges à caractère général	265 000,00 €	Pour : 28 voix, Contre : 5 voix
012	Charges de personnel	220 000,00 €	Pour : 28 voix, Abs : 5 voix
65	Autres charges de gestion courante	31 500,00 €	Pour : 28 voix, Contre : 5 voix
67	Charges exceptionnelles	112 400,00 €	Pour : 28 voix, Contre : 5 voix
042	Opérations d'ordre de transfert	2 052,00 €	Pour : 28 voix, Contre : 5 voix
	<b>TOTAL</b>	<b>987 787,21 €</b>	

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

### A – Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BS 2023	VOTES
10	Dotations, fonds divers	74 000,00 €	Pour : 28 voix, Contre : 5 voix
1068	Excédent de fonct capitalisé	697 950,55 €	Pour : 28 voix, Contre : 5 voix
021	Virement section fonctionnnt	348 608,83 €	Pour : 28 voix, Contre : 5 voix
040	Opérations ordre transf sect	10 278,38 €	Pour : 28 voix, Contre : 5 voix
	RESTES A REALISER 2022	510 357,00 €	Pour : 28 voix, Contre : 5 voix
	<b>TOTAL</b>	<b>1 641 204,76 €</b>	



## B - Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BS 2023	VOTES
21	Immobilisations corporelles	432 887,21 €	Pour : 28 voix, Contre : 5 voix
D001	Opérations ordre transf sect	490 631,12 €	Pour : 28 voix, Contre : 5 voix
	RESTES A REALISER 2022	717 686,43 €	Pour : 28 voix, Contre : 5 voix
	<b>TOTAL</b>	<b>1 641 204,76 €</b>	

Intègre les restes à réaliser conformément au compte administratif 2022 et procède à l'affectation des résultats 2022 conformément à la délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 28, Contre : 5), après un vote à main levée,

ADOpte le budget supplémentaire 2023 de la commune s'élevant à 987 787,21€ en fonctionnement et 1 641 204,76€ en investissement, soit un total de 2 628 991,97€.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 28 voix

Contre : 5 voix ( Mme Annette VIRLY RICHARD, Mme Jacqueline BENJADDI, M. Anthony BUNELLE, M. Gilles PRENELLE, M. Martial GAUTHIER avec le pouvoir donné à Mme Annette RICHARD).

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire  
Brigitte VERMILLET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104320-20230626-049-23-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Affichage : 30/06/2023

**Délibération certifiée exécutoire**

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.